

# PROGRAMME DE FORMATION LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER: L'INTERDICTION DES DISCRIMINATIONS

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

# **OBJECTIFS ET PRÉSENTATION**

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

### Objectifs de la formation :

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- connaître la règlementation afférente aux discriminations en matière immobilière.

### PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Toute personne souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :

Préalablement à cette formation, le participant devra :

- avoir des connaissances en matière de professions réglementées et de déontologie professionnelle.

### ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation Les obligations déontologiques des professionnels de l'immobilier : l'interdiction des discriminations représente un volume horaire d'enseignement de 2 heures.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

## **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE**

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

## **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

- Direction: Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- Comité de perfectionnement : Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitole).

Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

• Responsable des épreuves : Carole QUENECHDU

# **VALIDATION DE LA FORMATION**

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

# ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA		Y					
--------	---------------	--	---	--	--	--	--	--

Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression).					
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.					
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc					
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).					

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Le constat de l'existence de pratiques discriminatoires Les outils pour lutter contre les pratiques discriminatoires Les sanctions encourues en cas de pratiques discriminatoires

